

L'an deux mille vingt-six, le 05 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron au 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	30/01/2026
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Présidente de la séance : Karine CLEMENT

Présents (23) :

BORIES André, CALVET Jean-Marc, CLEMENT Karine, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, COUDERC Vivian, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoit, GOMBERT Dominique, LACOMBE Jean-Marie, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, MOLIERES Jacques, MONTROYA Jacques, PAGES TOUZE Laurence, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROUQUETTE Dominique, SADOUL Jean-Philippe

Excusés ou absents (19) :

ALIBERT Jean-Louis, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, JOSEPH EDMOND Michèle, KEROSLIAN Jean-Philippe, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, NESPOULOUS Régine, ORCIBAL Jean-Sébastien, RAUNA Alain REYNES Jean-Michel, RIGAL Dominique, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEYSSEDRE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (2) :

M. BOUYSSIÉ Jean-Michel a donné procuration à Mme MANDROU TAOUBI Françoise
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques

Secrétaire de séance : Françoise MANDROU TAOUBI

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 des finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	64 465,59	660 902,99	725 368,58
	Recettes réalisées (1)	B	37 439,08	669 698,20	737 137,28
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	170 920,00	1 090 183,01	1 261 103,01
	Dépenses réalisées (1)	E	10 920,00	685 497,68	696 417,68
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	26 519,08	14 200,52	40 719,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	106 454,41	429 280,02	535 734,43
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	132 973,49	443 480,54	576 454,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	132 973,49	443 480,54	576 454,03

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CFU fait apparaître un résultat pour l'année 2025 de 40 719.60 €.

Monsieur Jean-Eudes LE MEIGNEN quitte la salle après présentation du compte financier unique 2025.

Madame Karine CLEMENT, Présidente de séance, met au vote le compte financier unique 2025.

⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le **26 FEV. 2026**

Publié ou notifié le : **26 FEV. 2026**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Karine CLEMENT

Le secrétaire de séance,
Françoise MANDROU TAUBI

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

SOMMAIRE

I- VUE D'ENSEMBLE DU CFU 2025.....	2
II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3
III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU CFU 2025	4
IV- EVOLUTION BUDGETAIRE	4

Rappel réglementaire

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au CFU afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le CFU retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le PETR entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

I- VUE D'ENSEMBLE DU CFU 2025

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses de fonctionnement 2025	685 497.68 €	Dépenses d'investissement 2025	10 920.00 €
Recettes de fonctionnement 2025	699 698.20 €	Recettes d'investissement 2025	37 439.08 €
Résultat de fonctionnement 2025	14 200.52 €	Résultat d'investissement 2025	26 519.08 €
Résultat 2025		40 719.60 €	
Résultat de fonctionnement cumulé	443 480.54 €	Résultat d'investissement cumulé	132 973.49 €
Résultat global de clôture 2025		576 454.03 €	

Le bilan prévisionnel fait apparaître un résultat pour l'exercice 2025 de **40 719.60 €**.

Ce résultat positif est dû à :

- au versement des subventions relevant d'exercices précédents, le retard de versement pouvant aller jusqu'à 6 ans concernant le LEADER. En 2025 ont été touchés 159 504.68 € de LEADER concernant les années 2018 à 2023.
- Le non engagement de certaines opérations comme par exemple la révision du SCoT

Le résultat cumulé est passé de 632 383 € en 2021 à 576 454 € en 2025 soit une baisse significative de 55 929 €.

Le PETR Centre Ouest Aveyron n'a pas contracté de dette.

Les prévisions budgétaires à venir (baisse des aides de la région, retard des versements pour le Leader) confirment l'importance de maintenir le résultat cumulé qui nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2027 à savoir :

- Au regard du **décalage du versement des subventions**, la nécessité de conserver à minima **400 000 € de fonds de roulement** afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie.
- **Un plan pluriannuel d'actions** (CF ci-après le détail) avec environ 743 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2028.

	Montant Projet	2026	2027	2028
Programme Revitalisation Bourg Centre et communication PETR	70 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Programme d'action et Plan Paysage	143 000,00 €	73 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €
Programme Action Energie	90 000,00 €	40 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Modif SCoT+ DAAC...	440 000,00 €	220 000,00 €	160 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL	743 000,00 €	363 000,00 €	255 000,00 €	125 000,00 €

Ces dépenses concernent notamment :

- la mise en œuvre du programme d'actions au travers de prestations externes (énergie, paysage...).
- l'évaluation, la révision du SCoT, notamment au regard de la loi climat et résilience, pour environ 440 000 €* et un reste à charge de 304 000 € (subventions éventuelles déduites DGD et agence de l'eau)

II- SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CFU 2025

Les résultats de la section de fonctionnement sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CFU 2025	Libellé	CFU 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	220 781.86	ATTENUATION DE CHARGES	556.84
CHARGES DE PERSONNEL	427 274.83	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	688 219.58
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.91	PRODUITS EXEPTIONNELS	10 920.00
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	37 439.08	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	1.78
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	685 497.68	TOTAL RECETTES	699 698.20
		Résultat de fonctionnement	14 200.52

II.1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- Fonctionnement courant de la structure : 220 781 €

Correspondant aux achats (petits équipements, fournitures...) et aux services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation...)

➤ LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent pour 2025 à 427 274 €, correspondants à 7.65 etp

II.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Cotisations des communautés de communes et d'agglomération : **420 214.90 €**
- Subventions des partenaires financiers : **268 004.68 €**
 - Région : 83 000 €
 - Etat : 25 500 €
 - Leader : 159 504.68 €

III- SECTION D'INVESTISSEMENT DU CFU 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CFU 2025	Libellé	CFU 2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	FCTVA	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	EXCEDENT FCT capitalisé	0
SUBVENTION EQUIPEMENT	10 920.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	37 439.08
TOTAL DEPENSES	10 920.00	TOTAL RECETTES	37 439.08
		Résultat d'investissement	26 519.08

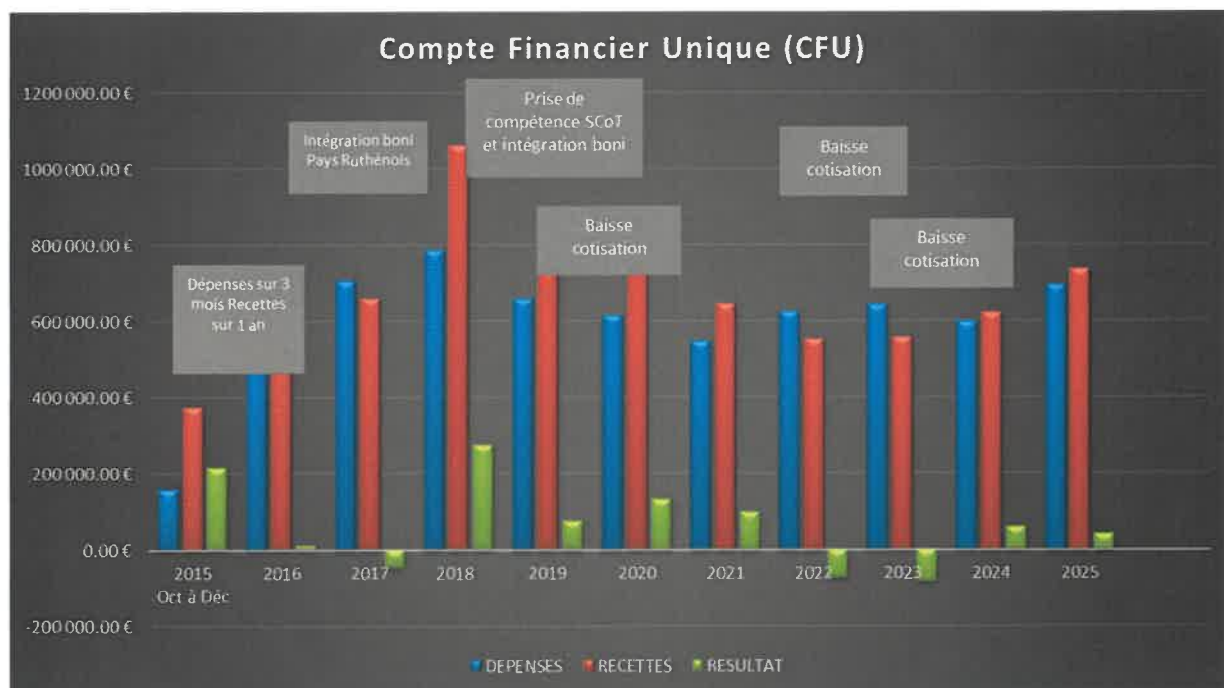
III.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement concernent uniquement des opérations d'ordre.

III.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ne concernent que des opérations d'ordre.

IV- EVOLUTION BUDGETAIRE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Approbation du CFU 2025**

Date de décision: **05/02/2026**

Date de réception de l'accusé **26/02/2026**

de réception :

Numéro de l'acte : **260205_03DL**

Identifiant unique de l'acte : **012-200050565-20260205-260205_03DL-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **CFU_20005056500023_2025_D_VDEF.xml (99_BU-012-200050565-20260226-260205_03DL-BF-1-1_1.xml)**

Annexe : **260205-03 DL PJ1 Approbation CFU 2025.pdf (70_DE-012-200050565-20260226-260205_03DL-BF-1-1_2.pdf)**

Délibération CFU

Annexe : **260205-03 DL PJ2 Note Présentation CFU 2025.pdf (71_DB-012-200050565-20260226-260205_03DL-BF-1-1_3.pdf)**

Note de présentation